

Brochure n° 3023

Convention collective nationale

**IDCC : 1412. – INSTALLATION, ENTRETIEN, RÉPARATION
ET DÉPANNAGE DE MATÉRIEL AÉRAULIQUE,
THERMIQUE ET FRIGORIFIQUE**

ADHÉSION PAR LETTRE DU 30 AOÛT 2012
DE LA FTM CGT À L'ACCORD DU 26 JANVIER 2012
RELATIF À LA FORMATION PROFESSIONNELLE

NOR : ASET1251240M
IDCC : 1412

*FTM CGT
Case 433
263, rue de Paris
93514 Montreuil Cedex*

Montreuil, le 30 août 2012.

Monsieur le directeur général,

Conformément aux dispositions de l'article L. 2261-3 du code du travail, nous vous informons que la fédération des travailleurs de la métallurgie CGT a décidé d'adhérer à l'accord du 26 janvier 2012 relatif à la formation professionnelle conclu dans le cadre de la convention collective nationale des entreprises d'installation sans fabrication, y compris entretien, réparation, dépannage de matériel aéraulique, thermique, frigorifique et connexes.

Veillez agréer, Monsieur le directeur général, l'expression de nos salutations distinguées.

Le secrétaire fédéral.